

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 41 (1984)

Heft: 5

Vorwort: M. Egli, Conseiller fédéral, répond aux questions de Macolin/Magglingen

Autor: Egli, Alphons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



EDITORIAL

Merci, Monsieur Egli

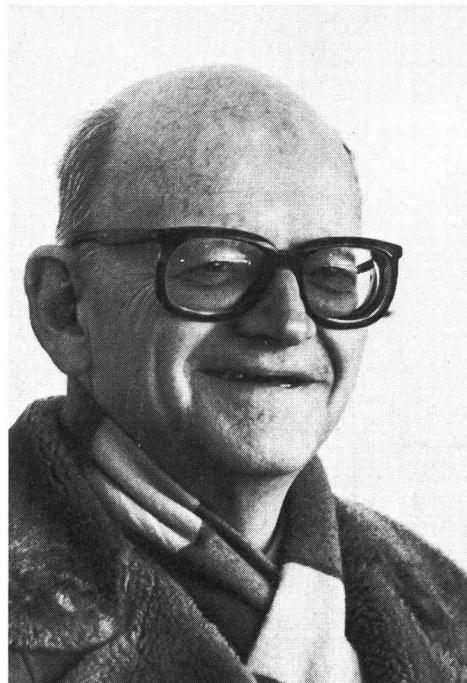
Yves Jeannotat

Dans le précédent numéro de MACOLIN, j'ai annoncé que M. Egli, Chef du Département de l'Intérieur, avait fait visite à l'Ecole fédérale de sport. Il a ainsi voulu marquer son intérêt pour le sport qui, c'est maintenant bien connu, est de son ressort depuis le 1er janvier 1984. Il a, en outre, accepté de répondre à une série de questions que les rédacteurs de MACOLIN/MAGGLINGEN lui ont posées, et il l'a fait avec beaucoup de sincérité et une compétence qui laissent bien augurer de l'avenir. Il faut reconnaître, en effet, que Macolin avait bonne presse au Département militaire, pour qui il était un peu comme une fleur à la boutonnière. D'aucuns ont donc eu peur – et on peut les comprendre – que l'échéance du transfert ne soit de même celle de temps plus durs.

Le sport, élément de culture? Certes, pour qui en connaît l'origine, et l'essence profonde. Mais ceux qui agrémentent encore leurs heures de loisir par la lecture des philosophes grecs sont de plus en plus rares et la société, tout comme les autorités politiques ont largement oublié que le sport contribue dans des proportions considérables à l'acquisition des vertus éducatives, formatives, hygiéniques et... spirituelles, même, de l'être humain en quête d'équilibre, de santé, de bien-être et de ce bonheur relatif sans lequel la vie a peu de sens!

Par son ouverture spontanée, par son argumentation nuancée et nettement positive, M. Egli contribue à amoindrir la crainte que le sport soit mal accepté par des partenaires fiers de leurs qualités et jaloux de leurs prérogatives. Ce n'est pas en inquisiteur que le sport se permet de prendre place à côté des sciences et des beaux-arts, mais en créateur dynamique, volontaire, conscient et... modeste même, parfois. Et s'il n'échappe pas aux déviations, c'est parce qu'il est une affaire d'hommes, généreux dans l'action, mais vulnérables dans leur être relationnel.

M. Egli, Conseiller fédéral, répond aux questions de Macolin/Maggingen

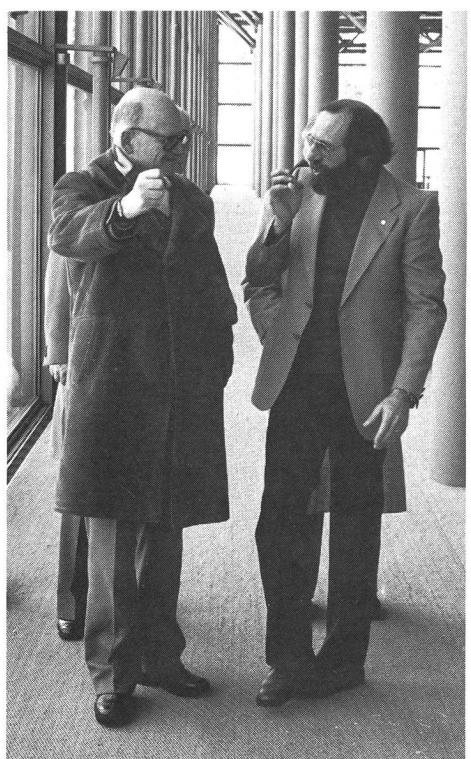


M. Egli, nouveau chef du sport suisse.

Monsieur le Conseiller fédéral, en attribuant le domaine des sports au Département de l'Intérieur, la Suisse a pris une mesure importante sur le plan de la politique du sport, de la politique culturelle, et même de la politique tout court. Comment interprétez-vous cette mesure?

Il fut un temps où l'Etat accordait une grande importance au sport, notamment parce qu'il y voyait un moyen d'assurer l'entraînement physique des hommes en vue de la défense nationale. L'évolution de la société, depuis la dernière guerre mondiale, a toutefois conduit très rapidement à une conception nouvelle. On s'est mieux rendu compte de sa signification pédagogique, culturelle et sociale, de sa fonction pondératrice, à une époque où les modifications dans le monde du travail et les habitudes de vie ont eu pour conséquence

un accroissement inquiétant du manque de mouvement avec ses effets néfastes sur la santé. La création d'un article constitutionnel en 1972 a jeté les fondements nécessaires à l'encouragement des activités sportives envisagées dans leur ensemble. Le transfert de responsabilité, à l'échelon fédéral, au Département de l'Intérieur, qui a de tout temps assumé la compétence en matière de santé, d'éducation et de culture, n'est en fait que l'aboutissement logique d'une évolution hautement réjouissante au cours de laquelle le sport a tendu à assumer la place qui lui revenait dans la politique globale, du fait de son importance pour l'épanouissement individuel de chacun, pour sa santé et pour son bien-être physique et psychique.



M. Egli, avec W. Weiss, chef de l'instruction.



De g. à dr.: MM. Marthalier, Secrétaire général du DI, Schilling, Vice-directeur de l'EFGS, Egli et Wolf, Directeur de l'EFGS.

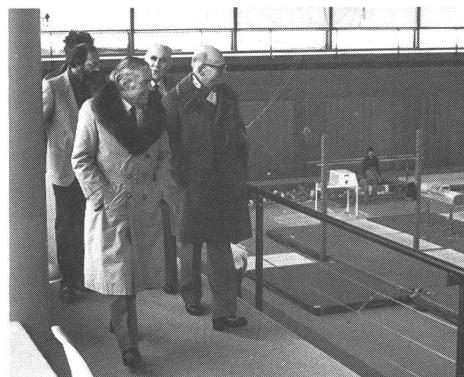
Quelle sera selon vous la place qu'occupera l'EFGS, que l'on pourrait appeler aussi «Office fédéral du sport» (ou quelque chose dans ce genre) parmi les autres offices, tel que l'Office de la santé, l'Office de la protection de l'environnement, etc.?

Permettez-moi de dire tout d'abord que c'est très volontiers et avec joie que j'ai accepté d'assumer la responsabilité de l'encouragement du sport, encore que les tâches, au sein de mon département, ne manquent vraiment pas. J'espère persuader tous les adeptes du sport que leurs intérêts justifiés sont bien défendus au sein du Département de l'Intérieur. Je serai d'ailleurs aidé dans ma tâche par les autres offices qui, chacun dans le cadre de ses compétences, feront volontiers ce qui est en leur pouvoir pour que le sport continue de s'épanouir avec vigueur. L'EFGS assume des tâches directement complémentaires par rapport à certains offices – je songe par exemple à l'Office fédéral de la santé publique, que vous venez de mentionner, mais aussi à l'Office fédéral de l'éducation et de la science et à celui de la culture, dont les activités ont de nombreux points communs avec le sport – mais il faut reconnaître que certains conflits d'intérêts pourraient se présenter par rapport aux préoccupations d'autres offices, par exemple au sujet de la protection de l'environnement et de la nature. Je peux vous assurer que, dans ces cas en particulier, des solutions seront recherchées dans la collégialité, comme cela est naturel entre les services d'un même département.

L'explosion des coûts en matière de santé publique – ou plutôt de maladie – est après tout source de préoccupation pour vous aussi. Le sport est reconnu comme un important moyen de prévention de certaines maladies, voire comme moyen thérapeutique: thèse qui s'appuie sur des études scientifiques de plus en plus nombreuses. L'Etat ne devrait-il pas encourager davantage encore le sport pour tous? Ou alors, peut-être, les caisses-maladie de-

vraient-elles accorder des réductions de primes à ceux qui s'adonnent aux activités sportives...?

L'effet préventif d'une activité sportive régulière est incontesté. L'Etat considère



Dans la salle du Jubilé.

toujours l'encouragement de cette activité dans l'ensemble de la population comme l'une de ses tâches importantes. Il serait intéressant de voir, effectivement, dans quelle mesure les caisses-maladie pourraient contribuer à cet effort. Mais le sport ne s'exerce pas seulement pour des raisons de santé. Les hommes en font aussi parce qu'ils aiment le mouvement, le jeu, la performance, et parce qu'il leur permet de nouer des contacts humains et sociaux. A mon avis, ces facteurs méritent également d'être très appréciés et pris en considération lors de la définition des mesures en faveur du sport.

Le dépérissement des forêts, ou plus précisément l'ensemble des questions soulevées par la protection de l'environnement, constitue une autre source de préoccupation. Les adeptes de certaines formes de sport comme la course d'orientation ou le canoë-kayak ont été critiqués par d'autres amis de la nature, tels que les chasseurs, les pêcheurs, de même que par les services forestiers. Le libre accès aux forêts ou aux cours d'eau est-il menacé?

Désormais, la nature est l'un de nos biens les plus précieux. Chacun est invité à la ménager autant que possible. Je suis certain que les sportifs sont prêts à fournir leur part dans cet effort et qu'ils ont eux aussi la volonté de traiter avec des égards la forêt et les cours d'eau. Plusieurs organisations sportives se sont déjà engagées, dans leurs statuts, à encourager la protection de la nature et du paysage. Le libre accès aux forêts est assuré en vertu de l'article 699 CC. Il n'est pas prévu d'y changer quoi que ce soit. L'accès aux rives des lacs et des rivières pour chacun est l'une des exigences de la loi sur l'aménagement du territoire; des efforts sont en



Bravo Mlle Verzasconi (championne de GRS).



«Soyez rassuré, Docteur Howald, la recherche, votre secteur, préoccupe fortement notre département. (Deuxième depuis la gauche: Hans Altorfer, rédacteur de MAGGLINGEN.)

outre entrepris dans les cantons, de plus en plus, pour étendre cet accès, notamment en ce qui concerne le bord des lacs; il est vrai que cela présuppose l'acceptation par chacun du devoir de respecter certains intérêts dignes de protection.

Voyez-vous des mesures concrètes que le sport pourrait entreprendre en faveur de la protection de l'environnement?

Les possibilités sont nombreuses: je cite à titre d'exemples: aménager les pistes de ski et les remonte-pentes en fonction du terrain et de la nature et s'abstenir de déranger notre faune sauvage dans son habitat en circulant hors des pistes. De leur côté, les personnes qui assistent à des manifestations sportives pourraient y contribuer de manière particulièrement efficace en se servant des moyens de transport public. Les exigences de la nature et de l'environnement devront aussi être prises en considération toutes les fois qu'une manifestation sportive aura lieu en plein air.

La recherche relève également de votre département. L'EFGS a son propre institut. Récemment, le nouveau directeur de l'institut d'éducation physique et de sport de l'Université de Berne a prononcé une leçon inaugurale remarquée sur la science du sport en Suisse. Qu'en pensez-vous? La science du sport a-t-elle un avenir chez nous?

La science du sport est encouragée dans de nombreux pays. Nous ne pouvons cependant nous contenter de reprendre les résultats obtenus ailleurs, parce que nos prémisses sont en partie différentes. Dans ce domaine comme dans d'autres, nous devons apporter notre propre contribution.

Je sais qu'il y a ici un retard à rattraper et qu'il convient en particulier de faire de grands efforts pour parvenir à une meilleure coordination. La Conférence universitaire suisse a offert son aide à cet effet.

Le sport, on le sait, ne peut exister indépendamment de la politique. Vous représenterez prochainement la Suisse à la Conférence européenne des ministres des sports à Malte. Qu'espérez-vous de cette conférence?

L'ordre du jour de cette conférence comprend plusieurs questions de principe qui revêtent de l'importance pour nous aussi, telles que la discussion sur le développe-

ment du sport pour tous, le sport en tant que facteur économique, la collaboration internationale au cours de ces prochaines années. On peut s'attendre à un échange de vues intéressant; il débouchera certainement sur des suggestions concrètes qui pourront nous profiter à nous aussi. La délégation suisse y apportera les expériences faites dans notre pays.

Nous vivons une année de Jeux olympiques. Vous avez envoyé des messages de félicitations aux athlètes suisses médaillés. Quelle est selon vous l'importance du sport de compétition au sein de notre société dans son ensemble?

Lorsque les Suisses et les Suisesses obtiennent de bonnes places dans des manifestations internationales importantes, cela représente toujours une publicité flatteuse pour notre pays. Il est naturel que de tels succès suscitent un vif intérêt et qu'ils fournissent souvent matière à des discussions et à des commentaires animés au bureau, dans les sociétés sportives, en famille, au café. Ces succès sportifs sont toujours le fruit d'un effort personnel considérable de la part de l'athlète, apprécié et souvent admiré à juste titre. Le fait que le sport de compétition soit aujourd'hui si prisé l'expose cependant à des dangers multiples. Pour moi, ses limites sont là où les succès sont obtenus au prix de la santé de l'athlète, et là où des intérêts commerciaux relèguent les objectifs sportifs à l'arrière-plan. Il est dans l'intérêt des milieux intéressés de combattre énergiquement de tels débordements.

Que fait le conseiller fédéral Egli pour se maintenir en forme?

Environ 10 minutes de gymnastique chaque matin; des randonnées, parfois longues, les fins de semaine; en été, de l'alpinisme et de la natation. ■



Des «adieux» qui ne sont que des «au revoir».